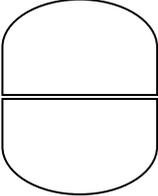
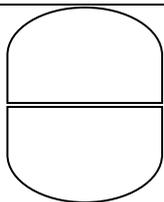
	<b>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS DE L'ÉCOLE DU MARAIS TENUE LE 06 SEPTEMBRE 2023</b>
<b>N° de la résolution ou annotation</b>	<b>Présences :</b> Mélanie Breton Philippe Gagné Jonathan Landry Mélodie Lalande-Bertrand Jessica Côté Patrick St-Pierre Habibatou Coulibaly Francois Siciliano Sophie Boudreau Myriam Bou Malhab Jacinthe LeBlanc Julie Hudon Alain-Philippe Gendron Joseline Carole Wetomdieu Abdallah Baradhy Andrena Pierre
	<b>1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</b> L'assemblée est officiellement ouverte à 18H32.  M. Carrière, le directeur de l'école, souhaite la bienvenue. Il explique l'obligation légale de mettre sur pied un Conseil d'établissement pour appuyer la direction.
<b>AGA.23-24.026.01</b>	<b>2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> Il est proposé par madame Mélanie Breton et secondé par Jacinthe Leblanc que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.  ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
<b>AGA.23-24.026.02</b>	<b>3. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE</b> Il est proposé par madame Jacinthe LeBlanc et secondé par Habibatou Coulibaly que Mathieu Carrière soit nommé président d'assemblée.  ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
<b>AGA.23-24.026.03</b>	<b>4. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE</b> Il est proposé par madame Sophie Boudreau et secondé par madame Mélodie Lalande-Bertrand que madame Julie Hudon soit nommée secrétaire d'assemblée.  ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	<b>5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 14 SEPTEMBRE 2022</b> Il est proposé par madame Habibatou Coulibaly et secondé par madame Julie Hudon que le procès-verbal du 14 septembre 2022 soit adopté tel que déposé.

	<p><b>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS DE L'ÉCOLE DU MARAIS TENUE LE 06 SEPTEMBRE 2023</b></p>
<p><b>AGA.23-24.026.04</b></p>	<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	<p><b>6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2022</b></p> <p>M. Mathieu fait un rappel quant à la formation obligatoire pour les nouveaux membres du Conseil d'établissement.</p> <p>La capacité de l'École du Marais est toujours à la normale (22 groupes). En 2023-2024, l'École accueillera près de 485 élèves, la mise à jour du Projet éducatif sera fin prêt en janvier pour définir les objectifs pour les 4 prochaines années.</p>
	<p><b>7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023 du CÉ</b></p> <p>Présentation faite par monsieur Patrick St-Pierre du Conseil d'établissement (raison d'être, liste des membres et des postes à combler, 5-6 rencontres par an, budget de \$750)</p> <p>Résumé du rapport:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbations des sorties culturelles et des fournitures scolaires.</li> <li>• Gestion du fonds à destinations spéciales. Les revenus proviennent principalement des dîners-pizza.</li> <li>• Opération Tournesol des élèves de 4<sup>e</sup> année.</li> <li>• Cross-country bien apprécié par tous les élèves.</li> <li>• Création d'une équipe de ballon-chasseur du service de garde (nouveau).</li> <li>• Améliorations faites dans la cour d'école et prêt de matériel aux élèves lors des récréations.</li> </ul> <p>Remerciement aux parents de l'OPP de l'an passé et invitation aux parents présents de joindre l'OPP cette année.</p> <p>Le rapport annuel du Président sera présenté pour adoption lors de la prochaine réunion du CÉ prévue en octobre 2023.</p>
	<p><b>8. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION</b></p> <p>M. Carrière explique les règles d'élection pour les 3 postes vacants de 2 ans et de 2 substituts au Conseil d'établissement (CÉ). Les personnes intéressées peuvent s'identifier ou proposer quelqu'un. Chaque candidat fera une courte présentation de 3-4 minutes. Les personnes ayant eu le plus de votes seront retenues.</p> <p>M. Carrière a aussi expliqué que cette année, les réunions du CÉ auront probablement lieu les mardis soirs en présentiel quoi que l'année dernière, elles se déroulaient les mercredi soirs. Les personnes intéressées devront donc être disponibles les mardis soirs (environ 5-6 réunions dans l'année scolaire). Un ancien membre du CÉ a souligné que le calendrier des réunions du CÉ est décidé (vote) par les membres du CÉ donc il est possible de changer les dates des réunions.</p>



**PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS  
DE L'ÉCOLE DU MARAIS  
TENUE LE 06 SEPTEMBRE 2023**

**AGA.23-24.026.05**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.1. NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

M. Carrière se propose comme président d'élection et est secondé par madame Jessica Côté.

**AGA.23-24.026.06**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS**

Il est proposé que mesdames Julie Hudon et Mélanie Breton soient les deux scrutateurs afin de déterminer les candidats gagnants.

**AGA.23-24.026.07**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3. MISES EN CANDIDATURE**

- Alessandra Rossi Ricci
- Philippe Gagné
- Jessica Côté (se présente comme substitut)
- Louise Bosquet
- Sophie Boudreau

**8.4. ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Les deux scrutateurs ont compté les votes. Ceux ayant reçu le plus grand nombre de votes sont les suivants.

- Sophie Boudreau
- Alessandra Rossi Ricci
- Philippe Gagné

**AGA.23-24.026.08**

ADOPTÉE par Jacynthe Leblanc et secondé par Habibatou Coulibaly

**8.5. DÉSIGNATION DES SUBSTITUTS**

- Jessica Côté
- Louise Bosquet

**AGA.23-24.026.09**

ADOPTÉE Patrick St-Pierre et secondé par Sophie Boudreau

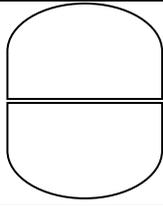
**9. FORMATION DE L'ORGANISME DE PARTICIPATIONS DES PARENTS (O.P.P)**

**9.1. Adoption de la formation d'un OPP pour 2023-2024**

Madame Habibatou Coulibaly propose la mise sur pied de l'organisme pour l'année 2023-2024 et est appuyé par madame Jacinthe LeBlanc.

**AGA.23-24.026.10**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	<p><b>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS DE L'ÉCOLE DU MARAIS TENUE LE 06 SEPTEMBRE 2023</b></p>
	<p><b>10. COMITÉ EHDAA CSSPO un parent (dont l'enfant a un Plan d'intervention)</b></p>
<p><b>AGA.23-24.026.11</b></p>	<p><b>11. COMITÉ DE PARENTS (membres élus du CÉ)</b></p> <p><b>11.1. REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS</b> Instance surtout consultative, transmettre certaines préoccupations au Centre de services, réception de l'information et partage avec le CÉ, partenariat avec la Fédération québécoise des comités de parents du Québec</p> <p>La personne élue doit assister une rencontre par mois avec le Centre de services et une rencontre par mois avec le Conseil d'établissement</p> <p>Madame Sophie Boudreau se propose pour être représentante du CÉ au comité de parents du CSSPO.</p> <p><b>11.2. ÉLECTION DU SUBSTITUT</b></p> <p>Lorsque le représentant ne peut pas se présenter, la personne substitut prendra sa place et aura droit de vote.</p> <p>Si elle le désire, la personne substitut peut se présenter aux réunions du comité de parent lorsque le représentant est présent mais elle n'aura pas droit de vote.</p> <p>La nomination de Jessica Côté a été ADOPTÉE par les membres présents du CÉ sur place.</p>
	<p><b>12. PÉRIODE DE QUESTIONS</b></p> <p>Un parent a demandé la direction de l'école s'il était possible de prolonger les heures d'ouverture du service de garde jusqu'à 18h00. La direction s'est dit prête à en discuter avec le Conseil d'établissement et de peut-être sonder les parents vers les mois d'avril-mai 2024.</p>
<p><b>AGA.23-24.026.12</b></p>	<p><b>14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b></p> <p>Monsieur Carrière propose la levée de l'assemblée à 19h27.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>_____</p> <p>Mathieu Carrière Le directeur</p>

